



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Compte rendu de la CCP du 24 novembre 2015 Contractuels 84

Le Président de séance Mr Yvon Brun est assisté par le secrétaire adjoint Mr Fabien Haud, représentant la CGT.

L'UNSA remercie l'administration pour les rectificatifs apportés très rapidement aux propositions de postes de cat A récents qui, pour certains, n'avaient pas été offerts, par erreur aux contractuels.

Reliquat de primes

La question a été posée au sujet de ce reliquat de primes de fin d'année : **les contractuels peuvent-ils en bénéficier ?**
La réponse de l'administration semblerait positive mais ils souhaitent tout de même le vérifier.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la commission qui avait été préalablement validé par les OS est remis en séance .

PV CCP du 26 juin 2015

Celui-ci, après que les rectificatifs demandés aient faits l'objet d'une vérification, est approuvé à l'unanimité.

Mutation, Situation individuelle

Sur seulement 2 postes proposés, un seul contractuel, MIRT, obtient satisfaction. L'autre poste, un CDET, a été pourvu par une personne ayant le statut de fonctionnaire, donc prioritaire. D'autres situations sont évoquées en séance par les OS et l'administration propose d'y répondre après avoir étudié les différents dossiers.

Point sur les IP : tous les reclassements ont été effectués ; 3 recrutements sont en cours.

Point sur les MIRT : là aussi l'ensemble des reclassements sont effectués. 13 recrutements ont été effectués.

Un travail sur le rattachement à un corps d'accueil devrait se poursuivre.

N'hésitez pas à nous contacter et à consulter notre site : www.syntef-cfdt.com

Carrière,
Évolution des agents ?

Le serpent de mer constitué par la traditionnelle question de l'évolution des carrières des agents contractuels 84 est à nouveau abordé par les OS.

La CGT demande, soutenue par la CFDT et L'UNSA, une analyse des différentes situations des C84 : date de 1ère prise de fonction ...revalorisation de rémunération...

L'administration répond à cela par une proposition de constitution d'un groupe de travail. Mais rappelle bien que ce statut est différent de celui d'un fonctionnaire et donc que l'évolution de la dite carrière n'est pas inscrite à la base dans le contrat.

Les représentants de la **CFDT** à la CCP des Contractuels

- Béatrice BRASQUIES – DIRECCTE MIDI-PYRÉNÉES
Tel : 05 62 89 82 99
- Franck DOLLÉ - DIRECCTE NORD PAS DE CALAIS
Tel : 03 20 97 47 58

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : Prénom :
Domicile :
.....
Téléphone : E-mail :
Lieu de travail :
Téléphone : E-mail :

A retourner à :

SYNTEF-CFDT
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07
Tél : 01 44 38 29 24 – Permanence: 06 16 69 68 27-
Mèl : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr



N'hésitez pas à nous contacter et à consulter notre site : www.syntef-cfdt.com